



Règlement intérieur du TAP (Temps d'Animation Périscolaire) :

1) Fonctionnement :

Le TAP à destination des élèves de l'école du Grand Platane est un dispositif accompagnant la réforme des rythmes scolaires. Il répond à deux objectifs :

- *Proposer un mode de garde alternatif aux parents qui ne peuvent prendre en charge leurs enfants à partir de 15h45.*
- *Proposer un large panel d'activités destinées à soutenir les apprentissages scolaires.*

Ce dispositif, géré par l'Association Puzzle, entre dans le cadre périscolaire.

2) Les activités :

Elles sont encadrées par des animateurs, des enseignants, des intervenants ou des bénévoles.

Variées et adaptées aux groupes d'âges, elles sont limitées en nombre.

Les ateliers sont proposés sur une période de vacances à vacances (*soit environ 7 semaines*)

Les enfants sont répartis par cycle : C1 (grande et moyenne section), C2 (grande section, CP, CE1), C3 (CM1, CM2)

Les places sont attribuées **chronologiquement** dès réception du bulletin et selon l'ordre du choix formulé.

(Attention à bien numéroter vos choix. Si l'atelier choisi comme premier choix est complet, nous l'inscrivons sur ses choix suivants. Si l'activité sur laquelle votre enfant est inscrit ne lui convient pas, vous pouvez le désinscrire du TAP, par mail, ce jour là.)

Un **système de priorité** sera mis en place afin que chaque enfant puisse participer aux différents ateliers proposés.

3) Les horaires :

A 15h45 :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le TAP se déroule de 15h45 à 16h30.

Un temps d'environ 5 minutes de 15h45 à 15h55 permet aux enfants participants au TAP de bénéficier d'une pause et aux enfants qui ne participent pas au TAP d'être récupérés par leurs parents ou rentrer seuls chez eux.

A partir de 15h55, les enfants sont répartis par groupe d'activité jusqu'à 16h30.

A 16h30 :

- Les enfants sont récupérés par leurs parents (ou tout autre personne inscrite dans la fiche de renseignements) **au portail de l'école.**

- Les enfants de plus de 6 ans peuvent rentrer seuls chez eux (sur autorisation écrite des parents)

- A l'issue du TAP qui est gratuit, les **enfants qui ne sont pas récupérés par leurs parents à 16h40**, rejoindront automatiquement le service d'accueil périscolaire payant de l'association Puzzle.

4) Les inscriptions :

Lorsque vous aurez rempli votre bulletin d'inscription, vous devrez **le retourner à l'association Puzzle.**

→ *Nous ne pouvons pas garantir l'ordre chronologique d'arrivée des bulletins transmis à l'école*

En retour, une confirmation de réception vous sera transmise précisant les activités sur lesquelles votre enfant est inscrit.

Chaque cycle se verra attribuer des thématiques pour l'ensemble de l'année en lien avec les objectifs du projet éducatif de territoire, à l'intérieur desquelles différentes activités seront proposées. (ex : thématique club nature pour cycle 3 : activités : cabanes, herbier, land art, ...)

Vous recevrez par l'intermédiaire de l'école le bulletin d'inscription environ 3 semaines avant les vacances de la période scolaire concernée.

(exemple : vous recevrez à la fin du mois de septembre, le bulletin de la période 2 qui aura lieu des vacances de Toussaint aux vacances de Noël).

Si un bulletin est mal rempli ou incomplet, l'inscription se fera, par défaut, au bénéfice de la sécurité de l'enfant et selon les contraintes de la structure.

Les enfants qui ne participent pas au TAP doivent tout de même renvoyer leurs bulletins afin d'organiser les modalités de sortie de l'école !

Les enfants non inscrits au TAP sont sous la responsabilité de leurs parents à 15h45.

5) L'adhésion :

Le TAP est un service gratuit pour les familles. La prise en charge du coût réel est assurée par la commune. Une adhésion forfaitaire à l'association est néanmoins obligatoire (pour répondre à des questions d'assurance). Cette adhésion TAP, prise en charge par la commune, ne donnera pas accès aux autres services de l'association. Un dossier d'adhésion transmis avec ce règlement est à renvoyer avec le premier bulletin d'inscription.

6) L'assiduité :

Les enfants sont inscrits pour une période entière. L'inscription vaut engagement de l'enfant à suivre le cycle d'activité complet. Afin de garantir la sécurité des enfants, les parents ne pourront récupérer leurs enfants inscrits aux TAP avant 16h30.

Nom et prénom de l'enfant :

Engagement du, des parents, du responsable légal

Je (nous) soussigné(s).....
en sa (notre) qualité de

déclare(ons) avoir pris connaissance du présent règlement intérieur concernant les TAP organisés à Reignac sur Indre pour l'année scolaire 2014-2015 et en accepter les conditions.

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

Signature